

Gestion monétaire du FCPE Impact ISR

02 oct. 2011

Focus extra-financier

Principe d'investissement ISR de la SICAV

Les poches Monétaires du FCPE à compartiments Impact ISR sont gérées selon une approche "Sélection ESG" consistant à investir dans des titres présentant à la fois un profil financier attractif et de bonnes pratiques ESG* au sein de leur secteur.

Natixis AM évalue chaque émetteur selon une approche sectorielle permettant de lui attribuer une recommandation ISR (ISR Conviction, ISR Neutre, ISR Risque ou ISR Non Eligible).

La SICAV investit à hauteur de 95% minimum de son actif dans des titres en direct émis par des émetteurs ayant une recommandation "ISR Conviction" ou "ISR Neutre" au moment de l'acquisition du titre. Les 5% restants peuvent être investis en titres ne disposant pas d'une recommandation ISR.

Par ailleurs, les émetteurs domiciliés dans les paradis fiscaux sont exclus de l'univers d'investissement.

*Environnementales, Sociales / Sociétales et de Gouvernance

Les critères d'éligibilité, des sources et des méthodologies de calcul sont détaillés en page suivante.

Répartition de la SICAV par recommandation ISR (en % de l'actif net)

	Emetteurs privés	Emetteurs publics	Total
ISR Conviction	79.2 %	10.5 %	89.6 %
ISR Neutre	10.4 %	-	10.4 %
ISR Non Eligible	-	-	-
ISR Risque	-	-	-
Non notés	-	-	-
Liquidités	-	-	-0.0 %
OPCVM Monétaire	-	-	-
TOTAL			100.0 %

Notation ISR des émetteurs présents dans le portefeuille

	Emetteurs privés	Emetteurs publics
Notation ISR moyenne *		
- pondérations réelles des émetteurs	7.0	7.0
- équipondération des émetteurs	7.0	7.0
Notation ISR la plus haute	0.0	0.0
Notation ISR la plus basse	0.0	0.0

* Deux méthodes sont présentées : la première permet de calculer la notation moyenne en pondérant la note de chaque émetteur en fonction de son poids réel dans le portefeuille; la deuxième calcule la notation moyenne en accordant la même importance à chaque émetteur (équipondération).

Commentaire extra-financier

L'efficacité énergétique, principal enjeu extra-financier du bâtiment

Au-delà de la phase de construction, nécessitant la production de certains matériaux lourds tels que le ciment (cf. focus du mois de juillet), le bâtiment est source d'impacts environnementaux tout au long de son cycle de vie, et principalement pendant la phase d'utilisation qui concentre la majeure partie des impacts.

Le bâtiment est en effet à l'origine de 36% des consommations mondiales d'énergie (Source : IAE, "ENERGY EFFICIENCY REQUIREMENTS IN BUILDING CODES, ENERGY EFFICIENCY POLICIES FOR NEW BUILDINGS", 2008), dont plus de 50% uniquement pour le chauffage et la climatisation. L'efficacité énergétique des bâtiments constitue ainsi un enjeu majeur de mitigation (Réduction des émissions de gaz à effet de serre) pour faire face au changement climatique, et l'isolation joue un rôle central dans la maîtrise des consommations d'énergie. De nombreux leviers oeuvrent en ce sens : objectifs nationaux de réduction de CO2 et évolutions réglementaires; certifications et labels (ex : BBC, HQE, BREEAM, LEED, etc); mesures incitatives, etc. La construction durable devient dès lors l'axe majeur de développement du secteur. Les acteurs les mieux positionnés en la matière peuvent tirer leur épingle du jeu en développant des produits à la fois responsables sur le plan environnemental et offrant un meilleur potentiel de croissance. C'est le cas de Saint Gobain, dont l'activité diversifiée tend à se recentrer sur l'habitat, avec une emphase croissante sur l'efficacité énergétique qui représente aujourd'hui 32% du chiffre d'affaires du Groupe (positionnement sur l'énergie solaire, laines minérales, vitrage haute performance, éclairage vert, etc). Des acteurs dont l'activité est centrée sur l'isolation, tels que le danois Rockwool et l'irlandais Kingspan, sont particulièrement bien positionnés également pour profiter des perspectives prometteuses sur la thématique de l'efficacité énergétique. Le défi à relever pour les midcaps résidera en revanche dans la maîtrise des impacts de leurs processus de production, incluant ceux de la supply chain, et dans la mise en place de démarches structurées sur le plan social et sociétal.

Notation ISR des principaux émetteurs du fonds

Emetteurs privés

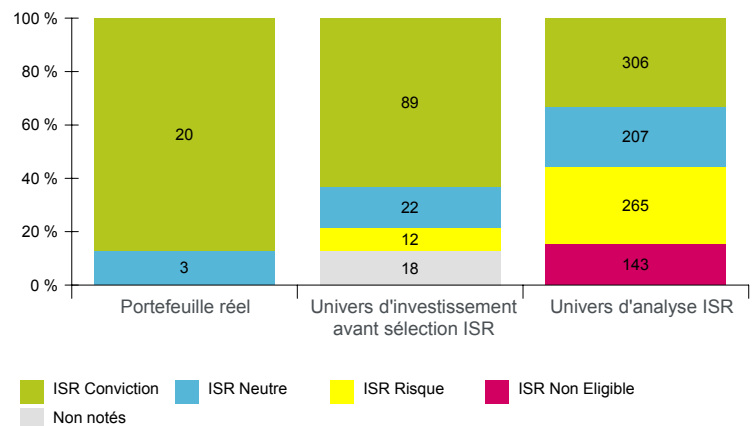
Nom Groupe Emetteur	Poids	Notation ISR	Recommandation ISR
CREDIT AGRICOLE S.A.	10.4 %	7.1	ISR Conviction
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB	5.7 %	6.3	ISR Conviction
BNP PARIBAS PARIS	5.6 %	7.3	ISR Conviction
AXA SA	4.8 %	7.3	ISR Conviction
BARCLAYS PLC	4.7 %	9.5	ISR Conviction
SOCIETE GENERALE PARIS	4.7 %	8.3	ISR Conviction
RABOBANK NEDERLAND N.V.	4.7 %	7.3	ISR Conviction
ERSTE GROUP BANK AG	4.4 %	6.6	ISR Conviction
ING GROEP N.V.	4.0 %	6.4	ISR Conviction
NORDEA BANK AB	3.8 %	6.7	ISR Conviction

Emetteurs publics

Nom Groupe Emetteur	Poids	Notation ISR	Recommandation ISR
BELGIQUE	10.5 %	7.0	ISR Conviction

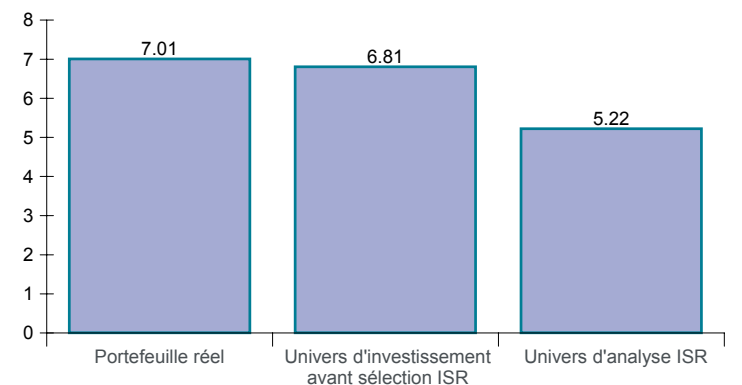
Répartition des recommandations ISR des émetteurs privés

en nombre d'émetteurs



Notation ISR moyenne des émetteurs privés

équipondération de chaque émetteur



Ce document est produit à titre d'information seulement. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les chiffres des performances cités ont trait aux années écoulées.

Les éventuelles références à un classement, un prix et/ou à une notation de l'OPCVM ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les risques et les frais liés à l'investissement dans l'OPCVM sont décrits dans le prospectus de l'OPCVM qui est disponible sur le site internet : www.am.natixis.com. L'indicateur profil de risque, élaboré par Natixis Asset Management, informe sur le niveau de risque encouru par l'investisseur. Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Asset Management.

Nomenclature ISR (Investissement Socialement Responsable)

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est l'application des principes du développement durable à la gestion d'actifs. C'est une approche consistant à prendre en compte les dimensions Environnementales, Sociales/Sociétales et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers usuels.

L'objectif de cette forme d'investissement est d'influer positivement sur le comportement des entreprises, en les incitant à plus de responsabilité dans la conduite de leur activité : meilleur traitement de leur salariés, réduction de leur impact sur l'environnement, plus de transparence et d'éthique dans leur gouvernance, etc.

Caractéristique ISR d'un OPCVM

Scores E, S et G

L'approche de sélection ESG consiste à investir dans des sociétés présentant, au sein de leur secteur, un profil attractif à la fois sur le plan extra-financier au regard des pratiques Environnementales, Sociales/Sociétales ou de Gouvernance et sur le plan financier.

Evaluation ISR d'un émetteur

Scores E, S et G

Il s'agit de scores compris entre 1 et 10 décrivant le profil d'un émetteur sur les 3 piliers E, S et G (Environnement, Social/Sociétal, Gouvernance), 10 étant le meilleur score. Ces scores sont établis par la recherche extra-financière de Natixis AM, et sont fondés sur une diversité de sources externes sélectionnées pour leurs expertises.

Notation ISR

Notation comprise entre 1 et 10, obtenue par pondération des 3 scores par piliers E, S et G de l'émetteur. La pondération appliquée aux piliers dépend du secteur d'activité de l'émetteur.

Recommandation ISR

Appréciation du profil ISR d'un émetteur en fonction de sa notation ISR quantitative et le cas échéant de l'analyse qualitative réalisée par la recherche extra-financière interne. Les recommandations possibles pour un émetteur sont : ISR Conviction, ISR Neutre, ISR Risque et ISR Non Eligible.

Éléments du processus de gestion ISR

La SICAV investit à hauteur de 95% minimum de son actif dans des titres émis :

- par des émetteurs ayant une recommandation "ISR Conviction" ou "ISR Neutre" au moment de l'acquisition du titre
- ou par des OPCVM "monétaire ISR".

Chaque émetteur dont la recommandation ISR est ISR Neutre à l'acquisition du titre ne peut représenter plus de 5% du portefeuille.

Par ailleurs, le poids cumulé des émetteurs ne disposant pas d'une recommandation ISR est limité à 5% du portefeuille.

Les émetteurs notés "ISR Risque" ou "ISR Non Eligible" ne peuvent être acquis par la SICAV.

Sont également exclus de l'univers d'investissement :

- tous les émetteurs domiciliés dans les Etats et Territoires Non Coopératifs tels que définis par le code général des impôts français.

- les pays ou territoires qui viendraient à figurer sur la liste des paradis fiscaux non coopératifs de l'OCDE .

Répartition des recommandations ISR et notation ISR moyenne

Sélection ESG

Le graphe des répartitions des recommandations ISR par univers permet d'apprécier le niveau de sélectivité ISR mis en oeuvre dans le portefeuille. Ainsi, l'univers du portefeuille réel du fonds est comparé à l'univers d'investissement du fonds avant sélection ISR et à l'univers d'analyse ISR.

Les notations ISR moyennes de ces univers sont ensuite calculées, sur la base d'une hypothèse d'équipondération de chaque émetteur.

Univers d'investissement du fonds avant sélection ISR :

Il est constitué de la liste des émetteurs qui satisfont d'une part aux contraintes financières d'investissement de la SICAV et d'autre part aux contraintes du Comité des Risques de Natixis Asset Management.

Univers d'analyse ISR :

Il s'agit de l'ensemble des émetteurs d'actions ou de dette basés en Europe (ou émetteurs en euro non européens) qui constituent l'univers d'analyse permettant de classer l'ensemble de ces émetteurs dans une approche Best in class sur les pratiques E, S et G.

NB : la répartition émetteurs privés/émetteurs publics de la page précédente peut présenter un léger décalage avec la répartition sectorielle de la page 2 du reporting. En effet, le découpage des secteurs de l'analyse ISR est légèrement différent de celui présenté dans le reporting financier.